



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

Aléas climatiques

Orages

Définition du risque

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent toucher la commune. Les événements météorologiques tels que canicule, vent fort, pluies abondantes, sont réguliers. Néanmoins le changement climatique qui se produit actuellement laisse présager d'un renforcement et d'une accélération de certains de ces aléas. Ils provoquent des dommages matériels et environnementaux. L'impact est souvent fort sur la vie de la population, les axes routiers deviennent difficilement praticables. Dans certains cas leur incidence porte atteinte à la sécurité des personnes. Ils sont pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

On désigne en principe sous le nom d'orage toute perturbation atmosphérique donnant lieu à des manifestations électriques discontinues telles que les éclairs, accompagnées de tonnerre sous forme d'un bruit sec ou d'un roulement sourd et éventuellement de précipitations souvent intenses sous forme de pluie, de grêle ou de grésil.

Les nuages d'orage se développent à partir de cumulonimbus ou d'agrégats de cumulonimbus qui peuvent contenir une centaine de milliers de tonnes d'eau, de grêlons et de petits cristaux de glace. Ils diffèrent essentiellement des nuages d'averse, d'abord par l'échelle même de leur expansion verticale et horizontale, mais surtout par le fait qu'ils donnent naissance à des phénomènes électriques.

Les orages se produisent essentiellement durant la saison estivale, et la commune de Chuzelles, peut être concernée par cet aléa même s'il se localise davantage dans les reliefs.

Fréquence : 2 à 3 vigilances de niveau orange orage par an.

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades. Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques.

Elle est composée d'une carte de France-métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus.

Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Conséquences

De violents orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur les habitats légers et les installations provisoires, les habitations, les parcs, les cultures et les plantations.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement. Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en zone boisée suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Des pluies de forte intensité (plus de 20mm par jour) peuvent provoquer localement une montée rapide des eaux par exemple dans les caves, sur les routes, les passages et parkings souterrains, etc.

L'érosion du sol, les glissements de terrain et les coulées de boue sont également fréquents lors de fortes pluies.

Des coupures d'électricité peuvent avoir lieu.

Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres.

Chute de matériau, toiture endommagée, transport très difficile.

Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile.

Réseaux électriques et téléphoniques suspendus.

Actions

- Surveillez les alertes météorologiques.
- Évitez de conduire dans les zones inondées : rebroussez chemin.
- Éloignez-vous des fils électriques tombés au sol et signalez-les sur-le-champ.
- Évitez les voies d'eau inondées et surveillez les enfants et les animaux de compagnie.



CHUZELLES

- Si vous conduisez, trouvez un endroit sécuritaire où vous arrêter. Restez dans le véhicule, activez vos clignotants d'urgence et attendez que la pluie diminue.
- Évitez de toucher toute surface métallique conductrice ou autre, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.
- Faire preuve de prudence à proximité des ruisseaux et des rivières propices aux crues éclair lors d'un orage violent.
- S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables.
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte de la préfecture.
- Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune.
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), prévenir les campings, les établissements scolaires.
- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com>.
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Dégager les toitures qui peuvent subir des dommages.
- Baliser les zones à risques, fermer les établissements scolaires, crèches et halte-garderie si nécessaire.
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées.
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau.
- Dégager les arbres sur les voies, Interdire les voies de circulation si nécessaire.
- Réquisitionner les matériels nécessaires à la gestion de la crise (pompes, scies, groupe électrogène, etc.).

Risques sur la commune

Les **orages** peuvent entraîner de graves conséquences.

- Des risques d'électrification.
- Des risques de brûlures.
- Des risques d'incendie.
- Des risques de chute d'objet.
- Des risques d'inondation.
- Des glissements de terrain.
- Des dommages aux infrastructures.
- Des risques de coupures d'électricité.
- Des dégâts sur les cultures.
- Etc...
- Blessures légères/graves voir décès et gestion des sinistrés (personnes sans abri).
- Interruption du trafic routier (chutes d'arbre, accident routier...).
- Arrachements et effondrements de toitures dus au vent.
- Destructions du réseau téléphonique et électrique (EDF, ...).